

NAVIGATION INTÉRIEURE

**#JE
VOTE
CGT**



DÉFENDRE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE, NOS EMPLOIS, NOS MÉTIERS ET NOS SPÉCIFICITÉS PROFESSIONNELLES

La CGT a comme point de vigilance prioritaire, la défense des emplois, des métiers, de nos spécificités professionnelles et des conditions de travail.

C'est en garantissant aux entreprises la pérennité de l'activité, et surtout dans les TPE, d'avoir des travailleurs attachés à leurs métiers et formés en conséquence, que l'on peut défendre l'emploi.

La défense des métiers et des savoir-faire permet aux travailleurs de France d'exercer leurs métiers dans le secteur professionnel qu'ils ont choisi auquel ils sont attachés.

La CGT porte la diversité des champs professionnels et s'oppose à la flexibilité interbranche qui ne permet pas de se projeter dans l'avenir.

L'activité économique dans les TPE est très souvent conditionnée au bon vouloir des entreprises donneuses d'ordres publiques ou privées.

Les travailleurs dans les TPE ont beaucoup à gagner à avoir des métiers reconnus spécifiques, à être formés pour préserver l'activité et pouvoir exiger les salaires qualifiés qui correspondent.

La CGT porte aussi un travail sur la fiscalité des entreprises pour plus d'équité sociale entre tous les travailleurs d'une même branche professionnelle.

LES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE, C'EST LA GARANTIE DE L'ÉQUITÉ DES CONQUIS SOCIAUX POUR TOUS LES TRAVAILLEURS

Pour la CGT, négocier, proposer, revendiquer et lutter font partie de ses fondamentaux syndicaux qui ont permis d'obtenir la Sécurité sociale, les congés payés et nombre de conquits sociaux.

C'est le rôle que tient la CGT dans les négociations de branches professionnelles. Elle est forte de sa capacité à revendiquer, à proposer et quand les travailleurs se saisissent du sujet, nous gagnons des avancées pour tous les travailleurs de la branche.

Pour la Fédération nationale des ports et docks CGT, la revendication de la défense des conventions collectives permet à tous les travailleurs d'avoir une base sociale conventionnelle appliquée à tous. Les TPE ne sont jamais oubliées dans ces

négociations très importantes.

L'État et le patronat tentent de remettre en cause les conventions collectives nationales (CCN) qui apportent du plus aux salariés et principalement des entreprises de moins de 50 salariés et dans les moins de 11 car s'il n'y a pas de délégués syndicaux, il n'y a pas de négociation au niveau de l'entreprise. Les normes sociales se négocient dans les branches professionnelles. Il faut les préserver et donner à la CGT le plus de poids possible en se syndiquant CGT et en votant CGT.

Nous avons l'ambition de porter les aspirations à mieux vivre au travail pour tous les travailleurs.

GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS PAR L'ACTION COLLECTIVE, L'UNITE DES TRAVAILLEURS DANS LA CGT

La CGT a toujours gagné le progrès social quand les travailleurs se sont massivement reconnus dans le combat syndical; quand ils ont aussi pris leurs affaires en mains démocratiquement; quand ils ont pesé collectivement en étant unis dans un syndicat fort. La CGT porte ce combat de la juste rémunération du travail, bien vivre, bien-être au travail doivent être la base minimale pour une société développée. Revendiquer c'est demander la juste

répartition des richesses créées par le travail et lutter pour plus de justice sociale. Les plus riches captent toutes les aides au détriment du tissu économique des Très petites entreprises.

Tout le monde a le droit de vivre dignement de son métier, de son travail.

QUE PORTE LA CGT DANS LA BRANCHE ?

► **Les salaires** : la CGT dans la branche de la navigation intérieure porte une augmentation générale des salaires à minima au niveau de l'inflation réelle calculée par la CGT pour ne pas perdre et au-delà pour une juste rémunération du travail. La solidarité nationale ne doit pas se confondre par de l'assistantat pour que les grands patrons continuent à se répartir des dividendes. Nous avons obtenu des avancées sur les salaires entre 2022-2023-2024 : rattrapage et décrochage de la grille par rapport au Smic avec une augmentation totale sur la période d'inflation de :

- 6 % (pour la navigation intérieure).

C'est grâce à la syndicalisation et aux votes que la CGT peut peser sur la partie patronale et l'État pour augmenter les salaires. C'est la force de la Fédération nationale des ports et docks CGT !

C'est la force de la Fédération nationale des ports et docks CGT !

► **Les classifications et emplois repères** : un travail de fond est mené par notre Fédération nationale des ports et docks CGT sur les questions de classifications. Cela permet de **définir les emplois, les métiers et de les classer avec en face une rémunération correspondante**. Dans les TPE, il y a une forme de polyvalence mais la classification permet de placer le métier effectué sur le juste niveau de responsabilité et donc de rémunération. C'est primordial pour que nos emplois, nos métiers et nos droits soient respectés.

Ce cadrage conventionnel donne l'opportunité à tous les travailleurs d'être traités équitablement. Nos employeurs doivent appliquer la grille des classifications quel que soit la taille de l'entreprise ou du port.

► **L'organisation du travail et les conditions de travail** : la CGT est très attentive aux conditions dans lesquelles on exerce notre travail, le stress, la pénibilité des métiers, les postures et le matériel mis à notre disposition. **Les spécificités de sécurité s'imposent à l'employeur garant de la bonne santé, sécurité du travailleur pendant la durée du travail à son poste** : bonne organisation du travail, équipement de protection individuelle (EPI), matériel en bon état d'usage. Trop de salariés sont mutilés, blessés, handicapés... voire meurent au travail.

Pour la CGT cette exigence est majeure, il en va du respect à

l'égard des travailleurs et la pérennité de nos métiers. Agir sur les conditions de travail c'est aussi pouvoir profiter en bonne santé de notre retraite !

► **Les certifications de branche et les diplômes** : la Fédération nationale des ports et docks CGT est attachée à la **qualification et à l'accès aux certifications** pour les travailleurs de notre champ conventionnel. Nous ne pouvons agir pour la défense de nos emplois, de nos métiers, de notre savoir-faire et de nos compétences sans les diplômes ou CQP de la branche.

C'est une lourde bataille que nous menons pour que les employeurs acceptent que les travailleurs soient qualifiés et reconnus. Cette maîtrise du métier qualifié nous offre l'opportunité de métiers valorisés et donc mieux payés... C'est **la garantie que notre travail nous revient et ne peut être dévalorisé ou externalisé**.

Des travailleurs formés ce sont des travailleurs en sécurité au travail et efficaces dans l'entreprise ou sur le port.

La CGT négocie tous les trois ans des accords emplois formation pour défendre nos métiers et lutter contre la casse des emplois. Cela nous permet de négocier des rémunérations au-dessus du SMIC.

Nous négocions pour que chaque métier corresponde à un CQP. C'est mieux qu'une fiche de poste !

La qualité de notre travail à un prix, la formation professionnelle est donc un investissement et non un coût !

► **Égalité de traitement entre tous les travailleurs : à travail égal, salaire égal**. Pour la CGT tous les travailleurs doivent avoir les mêmes droits et être équitablement traités ! **Que l'on soit d'une petite ou d'une grande entreprise, homme ou femme, nous revendiquons l'application de la règle : à travail égal, formation égale, salaire égal**.

La CGT se bat pour que les travailleurs des petites entreprises puissent se défendre, élire des représentants et faire valoir leurs droits, mais aussi qu'ils puissent avoir accès à des œuvres sociales (comme le Comité social économique pour les plus de 50) et aux commissions de contrôle d'hygiène et de sécurité. **C'est ainsi que nous nous battons pour que ce qui se négocie en branche s'applique bien à tous !**

S'ORGANISER À LA CGT POUR PESER SUR NOTRE QUOTIDIEN, S'INFORMER ET SE FORMER

Pour peser sur les exigences sociales, la Fédération nationale des ports et docks CGT appelle les travailleurs sans distinctions de sexe, de statuts (CDD, CDI...) ou de taille d'entreprise à se syndiquer à la CGT. Car c'est par l'intelligence collective, les échanges, les débats, la démocratie syndicale et la force du groupe, du syndicat, que nous pesons fortement sur les décideurs.

Il n'y a pas de fatalisme car ce sont les travailleurs qui produisent la richesse créée par le travail.

Se syndiquer à la CGT c'est d'abord se libérer, se former, s'informer et connaître ses droits.

Se syndiquer à la CGT c'est agir à son niveau pour faire valoir ses droits, les améliorer et participer à l'émancipation des travailleurs de la branche, à développer nos métiers et renforcer nos acquis pour tous dans la branche.

S'organiser à la CGT c'est apporter sa pierre à l'édifice et ne pas rester isolé.

S'organiser à la CGT c'est trouver un lieu où partager notre réalité quotidienne pour améliorer ce quotidien.

S'organiser à la CGT c'est œuvrer au bien-être collectif.

COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel reçu par courrier** ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

